



**PRÉFET
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le jeudi 09 juillet 2026

Arrêté préfectoral interdisant les feux d'artifice

A compter du 10 juillet, jusqu'au 14 juillet inclus

Tous les jours désormais, les pompiers de la Creuse font face à de très nombreux départs de feux dans le département. Ces incendies ont déjà détruit plus de 120 hectares depuis le début de la saison des feux de forêts. Tout le département de la Creuse est placé en risque sévère.

Afin de limiter tout départ de feu de forêt ou d'espaces naturels, Jean-Philippe Legueult, préfet de la Creuse, a interdit par arrêté le tir de feu d'artifice sur l'ensemble du département. Cette mesure d'interdiction est prise afin d'empêcher le déclenchement et la propagation d'un feu, créé par la chute de matière incandescente.

L'interdiction a été prise après des échanges avec les maires des communes concernées. La concertation avec les autorités locales et les services de la préfecture a permis de valider cette mesure.

L'arrêté restera en vigueur jusqu'au 14 juillet inclus.

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex